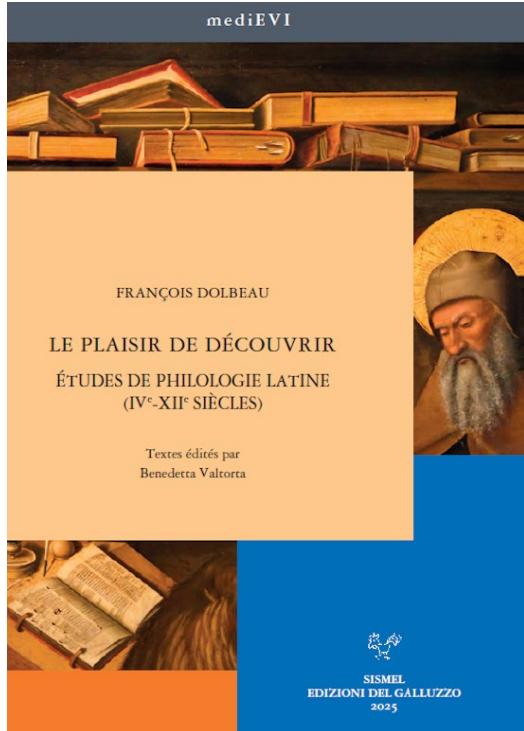


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommages déposés lors de la séance du 7 novembre 2025

Jacques DALARUN



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie de la part de son auteur, notre confrère François DOLBEAU, le volume intitulé *Le plaisir de découvrir. Études de philologie latine (IV^e-XII^e siècles)*, textes édités par Benedetta Valtorta, Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2025 (mediEVI, 44), 712 p.

Ce recueil d'articles est le troisième et dernier de la trilogie confiée par François Dolbeau à la prestigieuse maison d'édition florentine, après *Rathier de Vérone. Lecteur, remanieur et centonisateur*, publié en 2021, et *Bibliothèques médiévales. Inventaires et lecteurs. Recueil d'articles en l'honneur de son 75^e anniversaire*, paru en 2023, volumes qui ont été tous deux objets d'un hommage devant notre Académie, respectivement en 2022 et 2024¹.

Le présent recueil assemble vingt-huit contributions publiées de 1979 à 2013 et un inédit. Dans son éclairante « Postfazione », Benedetta Valtorta nous apprend que le volume a failli ne s'appeler que de son seul sous-titre actuel : *Études de philologie latine (IV^e-XII^e siècles)*. Le titre finalement retenu, *Le plaisir de découvrir*, met l'accent sur ce qui a marqué, marque et marquera le parcours exceptionnel de François Dolbeau, les trouvailles – ces inventions de textes qui sont autant d'inventions de pépites de la pensée – ; et il en désigne le moteur, le plaisir, qui explique la persévérence et la fécondité de cette quête menée sans relâche sur plus d'un demi-siècle.

¹ *Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 2022, juillet-octobre*, p. 882-886 ; *Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 2024, janvier-mars*, p. 148-153.

Benedetta Valtorta met en évidence les deux clés qui ont si souvent permis à François Dolbeau de faire surgir un texte perdu ou ignoré des oubliettes de l'histoire : les catalogues médiévaux et les inépuisables témoignages des érudits modernes, en particulier des Mauristes (l'« Avant-propos » du recueil est dédié à la mémoire de l'un des plus obscurs d'entre eux, Dom Claude Estiennot) ; les catalogues modernes, pourvu qu'on les lise avec soin (et on se souvient que c'est ainsi que François Dolbeau est devenu le plus grand découvreur de sermons de saint Augustin). On voit aussi comment les trois volumes publiés à Florence tissent entre eux d'innombrables liens, que ce soient les découvertes dues à la fécondité des inventaires de bibliothèques, en particulier de celle de Lobbes, ou aux pistes offertes par le labeur de Rathier de Vérone, grand consommateur de sources.

Les découvertes débouchent sur des éditions et le présent volume fourmille en effet d'*editiones principes*. Chemin faisant, comme le souligne Benedetta Valtorta et comme j'avais déjà eu l'opportunité de l'indiquer², notre auteur ne cesse de mener une réflexion critique sur les pratiques philologiques et écdotiques, formulant ainsi des « lois de Dolbeau », que ce soient la tendance d'un abréviateur à abréger de plus en plus au fur et à mesure qu'il progresse dans le traitement de son texte source, ou la tendance des copistes à éliminer progressivement les pièces liminaires qui entourent le corps du texte. Audace dans les remises en cause des idées reçues (*recentiores sed non semper deteriores*), liberté et inventivité liées à une rigueur exemplaire, générosité dans la transmission et l'ouverture de nouvelles pistes de recherches offertes à autrui sont autant de vertus que l'éditrice scientifique du recueil souligne à juste titre.

Son propos trouve confirmation dans le bref et jubilatoire « Avant-propos » de l'auteur, qui confesse : « L'érudition devient alors plaisir de découvrir, et même, si l'on n'y prend garde, un plaisir addictif : “Quodque aliis opus est, hoc tibi lusus erit”. »

La « Postfazione » est suivie de nombreux et précieux *indices* : « des manuscrits », « des expressions et mots latins commentés », « des auteurs médiévaux et des œuvres anonymes », « des noms de lieu et de personne ».

Mais venons-en au recueil à proprement parler. Il est divisé en deux parts : « I. Antiquité tardive », riche de quatorze contributions, et « II. Moyen Âge latin », avec un même nombre

² Jacques DALARUN, « Bribes franciscaines et “loi de Dolbeau” », dans Amicorum societas. *Mélanges offerts à François Dolbeau pour son 65^e anniversaire*, éd. Jacques Elfassi, Cécile Lanéry et Anne-Marie Turcan-Verkerk, Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2013 (Millennio medievale, 96 ; Strumenti e studi, n. s. 24), p. 189-208.

d'articles. Cette répartition a posteriori suit la chronologie des textes anciens exhumés, pas celle des exhumations dues à François Dolbeau, qui n'a cessé d'arpenter en tous sens ce quasi-millénaire de production textuelle (en témoignent les « Notes additionnelles » qui viennent conclure nombre d'articles, dans lesquelles l'auteur ne craint jamais de compléter ou corriger ses propres informations lors de la révision des épreuves).

Il est impossible de rendre compte de chacun des apports de ce volume foisonnant. Mais, pour qui serait tenté de suivre les traces de François Dolbeau, signalons, dans la partie consacrée à l'Antiquité tardive, le mode d'emploi que lui offre l'article « Découvertes récentes d'œuvres latines inconnues (fin III^e-début VIII^e s.) » (1998-1999) ; l'élégance avec laquelle notre auteur propose d'amender une édition récente des *Tractatus* de Zénon de Vérone donnée par un excellent érudit suédois, grâce à l'ajout de deux témoins, à l'exploitation de la tradition indirecte et à des remarques philologiques décryptantes dans l'article « *Zenoniana. Recherches sur le texte et sur la tradition de Zénon de Vérone* » (1985) ; l'audace avec laquelle il propose de voir dans le *Liber sententiarum* des matériaux inaboutis provenant d'Augustin (audace étayée toutefois par une pratique virtuose de la métrique latine et une connaissance profonde de la philosophie antique) dans l'article « *Un poème philosophique de l'Antiquité tardive : De pulchritudine mundi. Remarques sur le Liber XXI sententiarum (CPL 373)* » (1996) ; puis la prudence avec laquelle il en publie une nouvelle édition dans l'article « *Le Liber XXI sententiarum (CPL 373) : édition d'un texte de travail* » (1997), non sans en avoir, au préalable, finement analysé le contenu et identifié diverses sources. Ce *Liber* rébarbatif est un des fils rouges des enquêtes de François Dolbeau, puisque son étude approfondie conclut, à une dizaine d'années de distance l'article « *Brouillons et textes inachevés parmi les œuvres d'Augustin* » (2006) qui, fragilisant la distinction entre authentique et apocryphe, nous introduit au fonctionnement intellectuel et matériel de la communauté d'Hippone réunie autour du maître, impatiente de faire circuler ses œuvres et de ne rien perdre de sa production, à quelque étape qu'il l'ait menée. Augustin est encore le guide qui permet de s'orienter dans « *La formation du Canon des Pères, du IV^e au VI^e siècle* » (2013), un article où notre auteur renonce provisoirement à son addiction pour la découverte, mais prouve sa capacité à produire des synthèses magistrales. L'article « *Une compilation morale africaine, formée d'extraits de saint Augustin* » (2005) offre, en plus de l'édition d'un florilège inédit avec traduction des sections originales, un bel exemple de recherche d'attribution par la lexicographie et, en prime, une de ces lois à méditer par les historiens des

textes : « les pièces rares ont tendance à circuler ensemble ». En lisant « Deux manuels latins de morale élémentaire » (1990), il est évident que l'intelligence de la mise en page des manuscrits médiévaux est une condition nécessaire à la restitution d'un texte qui fasse sens. Dans l'article « Damase, le *Carmen contra paganos* et Hériger de Lobbes », le catalogue de la bibliothèque de Lobbes permet de dissiper une grande partie des mystères qui entourent ledit *Carmen* (1981) et c'est la même rubrique du catalogue qui engage à poursuivre l'enquête « Sur un manuscrit perdu de Dracontius » (1989). À la question « Les ‘Bucoliques’ de Marcus Valerius sont-elles une œuvre médiévale ? » (1987), non seulement François Dolbeau répond par la négative, mais il propose d'anticiper la datation du poème du XII^e au VI^e siècle. L'article « Une refonte wisigothique du *De viris illustribus* d'Isidore » (1992) vient démêler une tradition des plus complexes, mais il contient aussi un bel aphorisme (« Un problème, sur lequel on discute depuis des siècles, n'est pas forcément insoluble : il peut être seulement mal posé ») et est suivi d'un ajout inédit : l'édition de ladite refonte, sous l'appellation de « recension de Florence »³.

Dans la seconde partie du recueil, consacrée au Moyen Âge latin, l'article « Recherches sur le *Collectaneum Miscellaneum* de Sedulius Scottus » (1990) montre comment résoudre une des opérations philologiques les plus ardues, à savoir démêler les strates d'un florilège, et François Dolbeau va jusqu'à proposer la reconstitution partielle d'une des sources du compilateur, aujourd'hui disparue. Il fait preuve de la même acribie « Sur un florilège carolingien de Septimanie composé par Benoît d'Aniane » (2008), qui correspond à une œuvre du grand réformateur bénédictin signalée par son hagiographe Ardon, mais jusqu'ici non identifiée. L'article « *Mirum oppido* : un exercice scolaire, peut-être d'origine anglo-saxonne » (2008) est, à son tour, un exercice d'érudition critique où la codicologie (attention aux moindres détails de la mise en page, mais aussi à la constitution du corpus du textes contenus dans le codex) et la philologie (recours à la lexicographie et aux figures de style comme marqueurs chronologiques) s'allient pour cibler un texte a priori d'autant plus obscur qu'il joue d'une sorte d'autodérision sur son genre littéraire. L'article « À propos de la *Visio Anselmi* » est la mise par écrit d'une note d'information donnée devant notre compagnie le 6 novembre 2009 ; à un dossier textuel complexe, dont bien des paramètres restaient incertains, François Dolbeau joint une pièce

³ Signalons également, dans cette première partie, deux articles brefs, mais qui ont leur pesant de découvertes et d'identifications : « Une ancienne édition et un manuscrit oubliés des sermons de l'évêque Petronius » (1986) et « Un témoignage inconnu contre des Manichéens d'Afrique » ('2004).

décisive, la commande même du poème en question, ce qui résout la plupart des énigmes en suspens et nous vaut la loi de l'érosion des « éléments périphériques » d'un texte à la manière dont on pèle un oignon⁴. À partir d'« Un plagiat anonyme de la *Vita S. Columbani* » (1981), François Dolbeau arrive à établir, entre bien d'autres éléments, que le plagiaire, hagiographe d'un certain Antime, résidait près d'une carrière de marbre ! L'article « Trois sermons latins en l'honneur de la légion thébaine » (2003) nous vaut non seulement l'édition des trois pièces, mais une fort utile mise au point sur le genre souvent délaissé des sermons panégyriques dans la liturgie. L'article « Passion et résurrection du Christ, selon Gerbert, abbé de Saint-Wandrille († 1089) » (1998) fournit à la fois l'édition de ce texte et l'identité de son auteur ; un auteur monastique « capable du meilleur comme du pire », qui n'en produit pas moins, de manière précoce, une dramatisation de la liturgie pascale autour de la figure du *Christus patiens*. La morale de « Deux nouveaux manuscrits des “Mémoires” de Guibert de Nogent » (1983) pourrait se formuler ainsi : comment deux mauvais témoins permettent d'amender une bonne édition. L'article « Un poème médiolatin sur l'Ancien Testament. Le *Liber prefigurationum Christi et ecclesie* » (1999) attire l'attention sur le genre d'ordinaire négligé des versifications bibliques, ici à saveur typologique ; faute d'identifier à coup sûr l'auteur des 2670 hexamètres dactyliques (un nom est néanmoins avancé, celui de Guillaume de Poitiers), François Dolbeau brosse son portrait-robot : un ancien écolâtre à la retraite, cherchant à contrer l'attrait des poètes païens, composant son poème entre 1092 et 1108 dans l'ouest de la France, à la période de l'excommunication de Philippe I^{er}, et auteur d'une autre versification biblique, *De gratia novi testamenti*. Le malheur des uns fait le bonheur des autres, a-t-on envie de dire « À propos d'un florilège biblique, traduit du grec par Moïse de Bergame » (1994), car, si l'érudit de Bergame, Giovanni Cremaschi, n'avait pas pris un intertitre rubriqué pour l'intitulé d'une nouvelle pièce, il n'aurait pas laissé à François Dolbeau le loisir d'exhumer les quatre-cinquièmes de l'*Exceptio compendiosa de divinitus inspirata scriptura sive argumentum orthodoxe fidei*, traduction par Moïse de Bergame (Mosè del Brolo) d'un florilège biblique initialement composé en grec. Quelle enquête ! De la traduction, François Dolbeau est remonté à l'original grec qui n'avait jamais été identifié, ce qui ouvre désormais la possibilité d'une édition synoptique du grec et du latin (la transcription latine est déjà en ligne sur le site de la SISMEL). Le recueil se clôt sur l'examen et l'édition de l'« *Epistula*

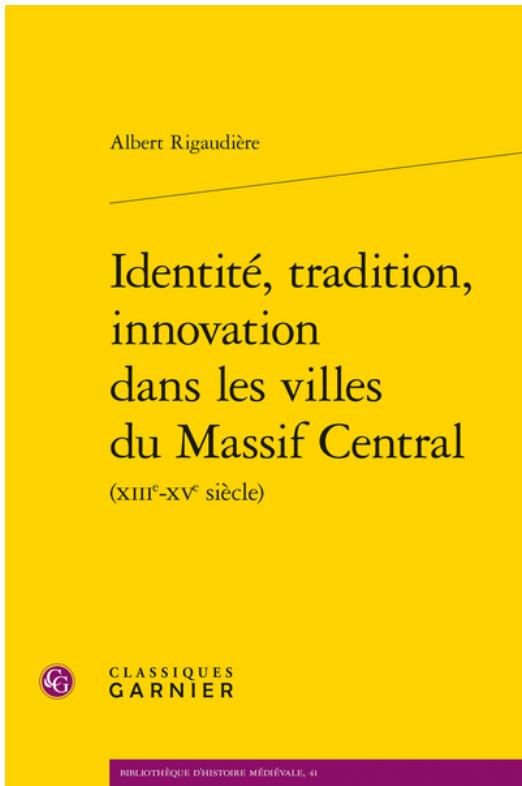
⁴ Je suis seul responsable de cette comparaison.

Vincentii de origine animae : une discussion théologique du XII^e siècle » (2004) ; faute d'une certitude sur l'identité de son auteur (une hypothèse est toutefois émise), François Dolbeau réussit à en situer la rédaction dans l'espace et le temps, en particulier par une fine analyse de la doctrine contenue dans l'*Epistula*, selon laquelle la création des âmes se produirait au moment même de la conception des corps ; âmes souillées, par conséquent, dès l'origine par la *submersio mentis ac sensuum* qui pèse sur la copulation depuis la faute⁵.

Enfin il ne faut pas manquer de lire les quarante pages d'« Addenda et corrigenda » dans lesquelles François Dolbeau met à jour toutes les données présentes dans ses articles, que ce soit par ses repentirs ou ses avancées *a posteriori*, par les apports de la bibliographie, mais aussi en livrant les références de la mise en ligne des manuscrits sur lesquels porte tel ou tel de ses articles. On y observe le foisonnement de la recherche (à la fois irréductiblement individuelle et irréductiblement collective, « solitaire et solidaire », aurait dit Albert Camus), stimulée par les nouvelles technologies dont notre auteur a saisi dès l'origine les prodigieuses potentialités, mais on y constate aussi qu'il faut souvent des décennies pour qu'une idée neuve fasse son chemin, tant est grande, chez d'aucuns, le poids des idées reçues. À lire ces pages, on comprend encore qu'un dossier n'est jamais clos pour François Dolbeau, non seulement parce qu'il pratique avec une humilité déconcertante la remise en cause de ses propres positions, mais parce qu'aucune de ces enquêtes n'est isolée ; elles forment à elles toutes un front de recherche permanente, qui embrasse la culture classique, biblique, médiévale, l'érudition moderne. Si chacune d'elles est d'une parfaite minutie, réunies, elles ont, par leur amplitude et leur mouvement, quelque chose d'océanique.

⁵ Signalons également, dans cette seconde partie, trois articles brefs, intitulés « Un document égaré concernant Tétère de Nevers » (1979), « Une séquence inédite de Guibert de Nogent » (1983) et « Poème inédit en faveur d'un copiste d'Hautmont » (1982).

Élisabeth Crouzet-Pavan



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, le livre d'Albert Rigaudière, *Identité, tradition, innovation dans les villes du Massif Central (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Classique Garnier, 2025, 1083 p.

Au cœur de ce très grand livre, une série de recherches conduites sur les villes d'Auvergne et des régions limitrophes - Bourbonnais, Lyonnais, Velay – entre le XIII^e et le XV^e siècle. Mais cette Auvergne - Haut-Pays, Bas-Pays - ne fait pas que « généreusement s'élargir », selon les mots de l'auteur, aux plaines, aux collines, aux monts de ses marges. Elle s'ouvre à la comparaison. Nîmes est soumise à l'enquête. Avec

Montpellier, on découvre le Languedoc méditerranéen à côté de Toulouse et du Languedoc aquitain. C'est un large Midi français qui est observé lorsqu'il s'agit de suivre la confection des livres d'estimes et de compoix nécessaires à l'assiette de l'impôt et le travail des spécialistes, où prudence et méthode devaient se combiner, tant ces opérations qui mettaient en jeu des intérêts divergents étaient susceptibles de faire naître troubles et contestations. Le Puy-en-Velay, Saint-Flour, Saint-Chamant, Montferrand, Riom, Aurillac, Moulins, Lyon, Clermont, et encore Carcassonne ou Beaucaire, Albi et Béziers... Mais le regard se tourne aussi vers le Nord. Voici Dijon où maire, échevins, gentilshommes et représentants du monde clérical négocient pour trouver un accord nécessaire à la levée de l'impôt servant à la fortification. Ou bien Compiègne lorsqu'il est question des réunions du conseil, des délibérations urbaines et de la mémoire qu'elles construisent. Quant aux situations de Lille ou de Saint-Omer, elles viennent éclairer l'analyse d'« un des derniers grands monuments du droit coutumier médiéval français », la *Somme rural* de Jean Boutillier et les pages qui y sont consacrées au statut du bourgeois. À la manière des émissaires sanflorains – « Voyager pour administrer » - qui voyageaient au près et au loin pour

défendre les intérêts de leur cité et la tenir informée de la situation politique, l'étude tisse des liens avec les centres urbains, de tailles diverses, voisins de la ville directement soumise à l'examen, mais elle n'oublie jamais l'histoire générale du royaume. Les Sanflorains n'hésitaient pas à partir pour la *Fransa*, à entreprendre le voyage de 540 km environ qui les menait vers la capitale du royaume. De même, le livre ne s'interdit pas d'observer Sisteron et la Provence afin de mieux proposer une réflexion d'ensemble sur la mutation de la gestion quotidienne des villes de la fin du Moyen Âge et la révolution fiscale, financière et comptable qu'elles connaissent. Jusqu'aux « commun » de Lucques ou de Sienne qui sont cités à propos des chartes de franchises des communautés urbaines bourbonnaises, à l'heure où, après 1300, les équilibres des pouvoirs basculent et où « la plus grant et saine partie » envahit, aux dépens de ce commun, la documentation et occupe le devant de la scène sociale et politique. La « rétrospective » qui ouvre l'ouvrage, le « bilan et perspectives » avec lequel il s'achève, chacun des textes qui introduit à ses cinq parties inscrivent de même la réflexion dans un cadre d'ensemble. Une telle mise en perspective témoigne des renouvellements récents de l'histoire des villes du royaume de France et des profondes évolutions que les textes précurseurs regroupés dans ce livre impulsèrent.

Ces considérations servent à définir l'espace d'une enquête dont on aura compris qu'elle procède exemplairement par échelles emboitées. Elles conduisent aussi à remarquer l'attention constante qui est portée aux cadres naturels et plus largement à l'espace des communications et des réseaux, à ses atouts ou à ses contraintes, aux territoires et à leurs aménagements par l'homme. À longueur de sources, des biens-fonds, qui étaient estimés à la première étape de la procédure fiscale, sont énumérés. Leur présentation fait surgir autant de belles images de paysages, ici un pré bien vert au bord d'une rivière, ailleurs des vignes se pressant sur une pente. Un terroir est recomposé, une exploitation reprend vie et l'on mesure la précision du travail des estimateurs et de la lecture de l'historien. Le chapitre regardant l'établissement de la bastide de Pleaux en 1290 et la confirmation de cet acte par la monarchie française en 1444 en fournit une illustration. Description est faite des « données dictées par la nature », d'où une évocation d'un paysage de bocage, d'une terre qui est une zone de production et de transit. Suit une analyse fine qui s'attache à la qualification de l'espace, aux mots qui, dans la charte de fondation, désignent le territoire sur lequel porte la convention. On suit l'évolution du lieu appelé à donner naissance à la bastide. Pas d'arpentage dans ce cas, comme dans les opérations de fondation des grandes bastides du Sud-Ouest, mais une volonté, évidente dans les termes qui sont répétés, de circonscrire les limites de

cet espace agricole et juridique tout en le situant par rapport aux circonscriptions religieuses et administratives, de qualifier les terres situées autour de lui avant de nommer les supports territoriaux de l'activité économique.

L'ouvrage est structuré en cinq temps successifs. Le thème de la citoyenneté donne son unité au premier d'entre eux. Très rares sont en France les études dédiées à cette question qui a retenu à l'inverse l'attention des médiévistes travaillant sur les villes d'Italie ou des Pays-Bas méridionaux. Il y a là une sorte d'exception historiographique française que les contributions réunies ici, en se déployant sur le double niveau de la réflexion théorique autour de cette notion et de sa définition par les pratiques, viennent heureusement corriger. On retiendra à cet égard les deux analyses appliquées à la *Practica aurea libellorum* de Pierre Jacobi (v. 1311) et à la somme déjà citée de Jean Boutillier. Si les sources sont, dans l'ensemble, décevantes, il n'en est pas moins possible, au nord et au sud du royaume, de proposer, grâce à quelques juristes médiévaux, une définition de la citoyenneté que la lecture de procès-verbaux d'entrée en citoyenneté vient compléter. La deuxième partie s'attache à décrypter les mécanismes du gouvernement urbain en interrogeant, de manière très neuve à nouveau pour le cas français, les systèmes électoraux urbains et en proposant une réflexion générale sur la composition des corps électoraux et les opérations de vote. La question centrale est, dans ces pages, celle des moyens donnés à l'*universitas* pour faire entendre sa voix. Cette dernière y parvient en débattant et en votant, et débats et votes sont des actes politiques examinés entre théorie et pratique, tension et recherche de la concorde. Le troisième temps s'organise autour de la négociation. La question de l'impôt anime les discussions, souvent longues et tendues, entre les différents acteurs du jeu politique. Les villes négocient pour une révision de la taille royale et les magistrats de Nîmes ou d'Aurillac plaignent leur cause. Dans un tel contexte d'alourdissement de la fiscalité, alors que naît un « malaise fiscal », des stratégies doivent être élaborées par les édiles urbains pour tenter d'alléger le « joug fiscal », princier et royal. Mais les magistrats urbains doivent aussi négocier avec les contribuables. Une énorme documentation a donc été produite. Elle fait découvrir des débats, souvent très techniques, et qui parfois s'enlisent avant de parvenir à la transaction permettant l'impôt et sa répartition. Cette formidable masse documentaire apparaît dans toute sa richesse dans la quatrième partie de l'ouvrage - « Asseoir l'impôt. Enquêter, estimer, allivrer » - dédiée à l'histoire de l'impôt. Ces livres d'estimes, compoix et rôles d'imposition de toute nature – citons le compoix du Puy-en-Velay riche de 500 folios – redonnent vie à toute une société : des hommes,

des femmes, qui représentaient au Puy 10,7% des unités contributives, des communautés familiales et, à côté de ces contribuables permanents, des contribuables occasionnels, nobles ou clercs. Ces textes ne sont toutefois pas voués à servir « d'appoint à une histoire de la démographie et de la société », une fonction à laquelle la plupart des travaux français les réduisirent longtemps. Ils sont le support d'une véritable histoire de la fiscalité. Les villes, sans cesse sollicitées par un pouvoir royal en quête d'argent, dressent la liste de leurs contribuables, recensent, évaluent et taxent. « Fulgurant progrès de l'enquête », « victoire du chiffre », écrit l'auteur dont les études en matière d'histoire de la fiscalité, longtemps singulières dans le paysage historiographique français, guident aujourd'hui les recherches dans ce champ. Le chantier des archives comptables, ouvert également de manière pionnière, occupe le dernier temps du livre. Le lecteur est orienté dans des sources dont l'exploitation nécessite un vrai savoir-faire. Ces instruments de la bonne gestion urbaine mettent en effet en œuvre des techniques d'une grande complexité, qu'il s'agisse des modes d'imposition ou des formes de contrôle, tout en élaborant un discours qui justifie l'impôt et veut rendre sa réalité acceptable.

Il y a là, mise en œuvre par les agents du fisc, une sorte d'« alchimie fiscale ». Cette belle expression entre en relation, au fil des pages, avec d'autres termes appartenant à un même champ lexical : invention, innovation, imagination, initiation... Autant de mots pour dire que les villes, et c'est une des fortes leçons d'un livre magistral, furent dans les derniers siècles du Moyen Âge le laboratoire où fut conçue et expérimentée une impressionnante série de techniques politiques, administratives, financières.